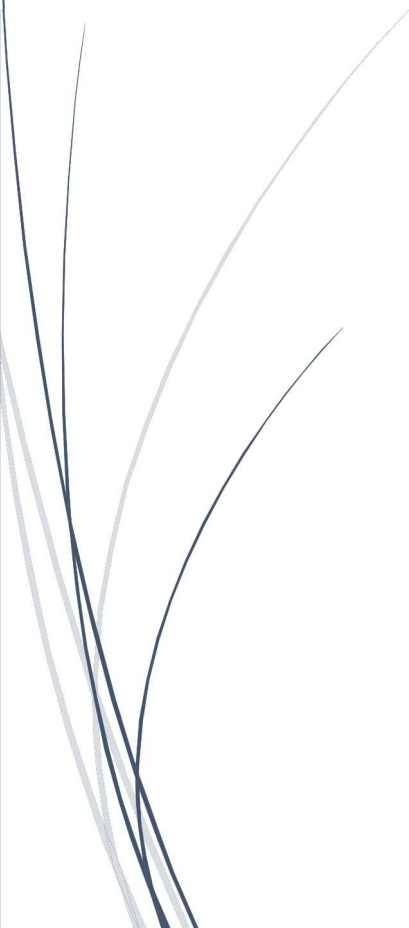




**RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES
HOMMES**



L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La ville de Sceaux n'est pas concernée par cette obligation mais a choisi néanmoins d'établir un tel rapport.

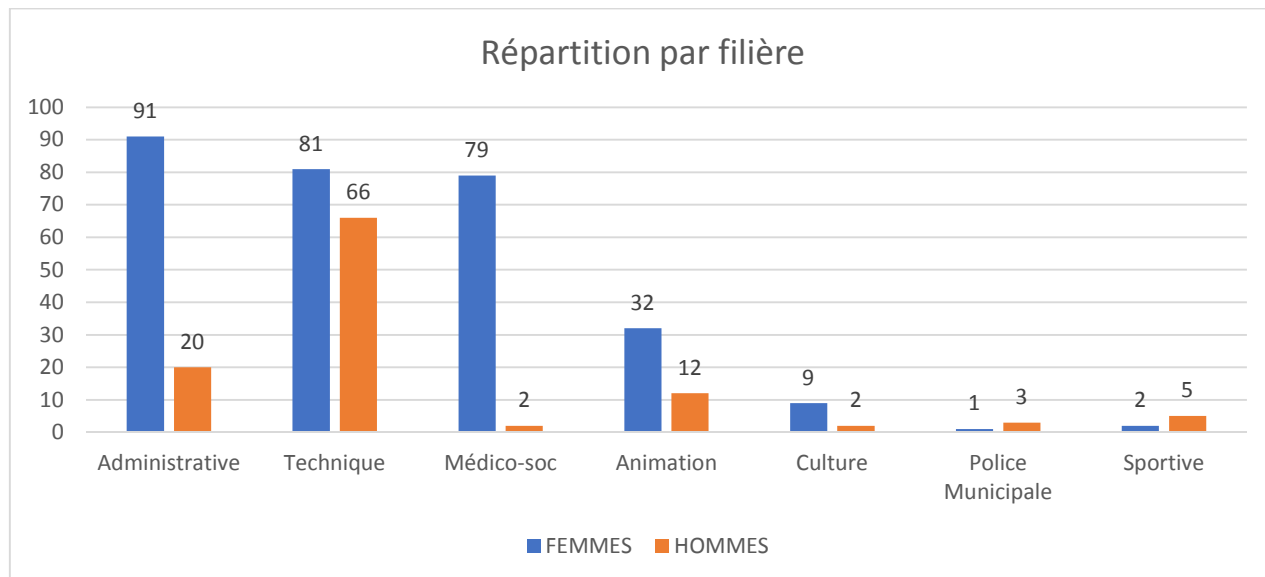
Ce rapport doit faire état de la politique d'égalité professionnelle en interne de la collectivité. Il doit également établir un diagnostic et présenter les orientations pluriannuelles et les programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre.

1. Politique de ressources humaines – les éléments significatifs.

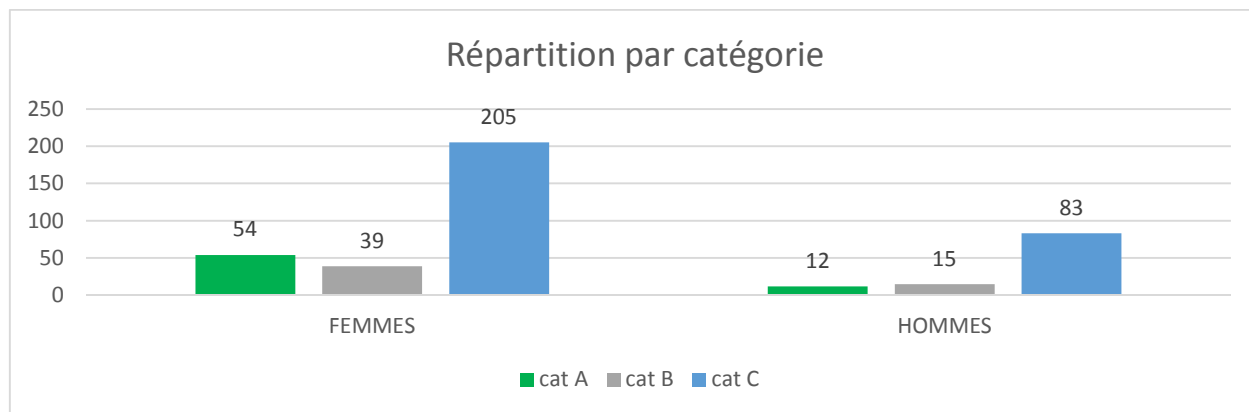
Effectifs

Les effectifs de la collectivité sont très féminisés avec 73% des femmes employées sur poste permanent au 1^{er} janvier 2020.

	Agents	%	Age moyen	Ancienneté moyenne	Temps partiels	%
FEMMES	296	73%	46,44	16,69	31	10,47%
HOMMES	110	27%	46,45	13,66	0	0
TOUS	406	100%	46,44	15,87	31	7,64%



Globalement, les compétences dévolues aux communes mais aussi les choix de la Ville en matière de capacité d'accueil des enfants de moins de trois ans et d'accompagnement des enfants au sein des écoles et structures de loisirs expliquent, en grande partie, cette répartition. Ainsi, les agents féminins dédiés à la petite enfance et à l'enfance représentent 45 % des effectifs.



Mais, des postes plus généralement occupés par des hommes sont également détenus par des femmes.

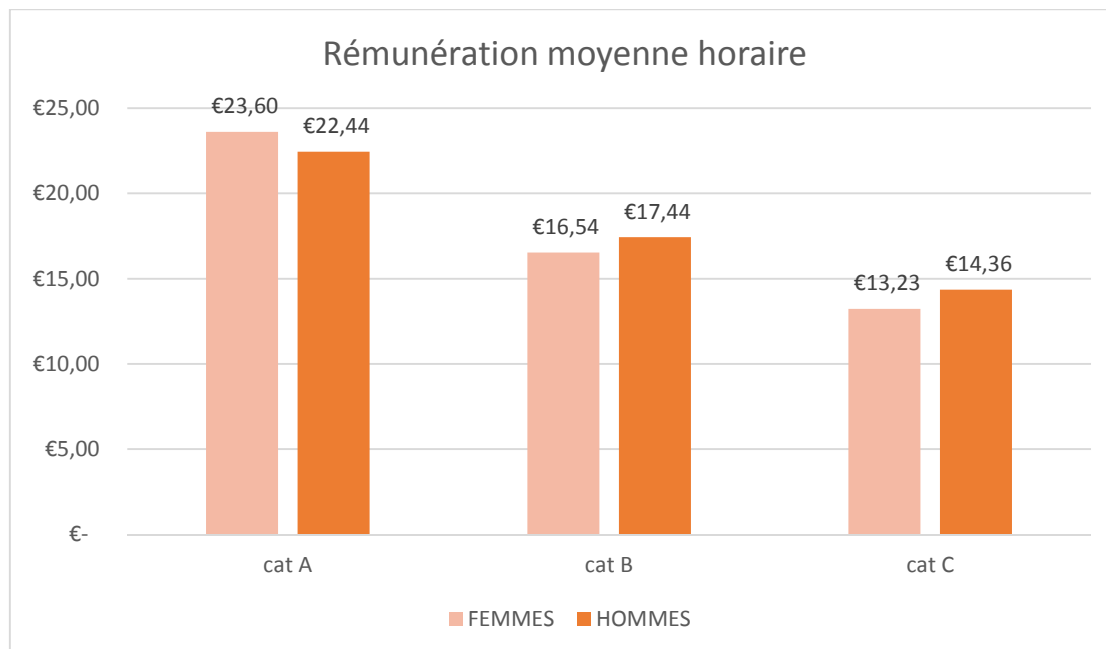
Ainsi, la direction générale est composée de 3 postes occupés par 3 femmes, or seuls 27%¹ des postes fonctionnels de direction sont occupés par des femmes en France. En outre, 4 postes d'ingénieur sur 5 sont détenus par des femmes.

On peut ajouter également que sur les 9 postes de terrain du service Tranquillité urbaine (policiers municipaux et gardes urbains) 1/3 est occupé par des femmes.

La rémunération.

Toutes catégories confondues, les femmes gagnent en moyenne 15.55 € brut de l'heure et les hommes 15.66 €.

Des différences existent selon les catégories mais les écarts restent minimes :



¹ Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, Direction générale de l'administration de la fonction publique, 13 juillet 2017

La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire se basant sur des critères objectifs liés au poste tendra à favoriser plus encore l'égalité entre les femmes et les hommes.

Formation – sensibilisation

Les animateurs en accueil périscolaire suivent des formations sur les violences sexuelles en accueil de mineurs, l'égalité filles/garçons organisées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Articulation des temps de vie

La collectivité autorise de manière quasi systématique les temps partiels sur autorisation afin de permettre aux agents de concilier leur vie professionnelle et vie personnelle.

2. Politiques publiques et gouvernance.

Lutte contre les stéréotypes sexistes

Dans le secteur de la Petite enfance, une attention particulière est apportée dans le choix des jeux proposés aux enfants (les filles peuvent jouer à des jeux de construction, les garçons à la poupée etc.), le choix des livres prônant l'égalité et écartant les ouvrages inadaptés, le choix de couleurs non genrées.

De même, dans le secteur Animation, les activités proposées sont les mêmes pour les garçons et les filles. En outre, le conseil des enfants est composé de manière paritaire.

Afin de favoriser la pratique sportive des femmes, la Ville soutient financièrement l'équipe féminine de basket scéenne.

En outre, les conventions d'objectifs signées avec les associations culturelles et sportives concernées stipulent qu'elles s'attachent à préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose.

Culture de l'égalité

Depuis 2006, la ville est signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Les règlements des instances de concertation mises en place par la collectivité tel que le Comité de recevabilité du budget participatif et le Conseil des enfants exigent dorénavant la parité.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Des actions de prévention portées par le service Action sociale, santé, handicap visent à améliorer la connaissance du phénomène des violences en développant la sensibilisation du grand public et en faisant connaître les dispositifs existants.

VILLE DE SCEAUX

En 2020, la Ville mettra en place des actions spécifiques pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre :

- permanence des partenaires locaux intervenant dans l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violence ;
- communication renforcée pour sensibiliser, informer pour apprendre à réagir et faire connaître les ressources disponibles.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de formation seront organisées pour l'ensemble des agents de la mairie potentiellement en contact avec ce type de problématiques. Il s'agira de sensibiliser les agents, apporter des connaissances de base, des clés quant à la posture à avoir, des éléments de réponse pour orienter.